



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi sur l'énergie en vigueur

La nouvelle loi valaisanne sur l'énergie et son ordonnance d'application sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Les demandes d'autorisation de construire doivent satisfaire aux nouvelles exigences visant à adapter le parc immobilier aux défis de la transition énergétique. Désormais, les énergies fossiles sont interdites dans les nouvelles constructions. Celles-ci doivent disposer d'une isolation performante et d'un chauffage aux énergies renouvelables et produire une

part de l'électricité qu'elles consomment. Dans un bâtiment existant, l'amélioration énergétique passe par l'installation d'un chauffage à énergie renouvelable lorsque s'agit de remplacer une chaudière à gaz et à mazout. Toutefois, il reste possible d'installer à nouveau de telles chaudières dans les bâtiments «bénéficiant déjà d'une isolation thermique correcte», indique l'Etat du Valais. Quant au chauffage électrique centralisé d'un bâtiment existant, il doit être remplacé par une instal-

LA NOUVELLE LOI VALAISANNE SUR L'ÉNERGIE ET SON ORDONNANCE D'APPLICATION SONT ENTRÉES EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2025

lation de production de chaleur d'origine renouvelable dans un délai de 15 ans. Pour ceux équipés d'un chauffage électrique décentralisé, il n'y a pas d'obligation de remplacement et la pose d'un nouveau chauffage électrique décentralisé est permise sous certaines conditions. Des subventions fédérales, cantonales et communales existent et des déductions fiscales sont possibles. Pour le parc immobilier existant, les aides cantonales «sont garanties au moins jusqu'au 31 décembre 2030». ■

ANNONCE

Chauffage au sol inefficace : NOUS AVONS LA SOLUTION !!

Il était une fois, le chauffage au sol...

Tout d'abord, il faut savoir que dès la première minute de mise en eau du système, le phénomène de corrosion s'amorce et forme des oxydes de fer (boue). Après plusieurs années, cette dernière s'accumule ce qui provoque des dysfonctionnements de votre réseau de chauffage. De plus, les installations posées depuis les années 1970 sont généralement constituées de plastique (PER: polyéthylène réticulé) dont les stabilisateurs s'évaporent avec le temps, ce qui fragilise l'étanchéité du circuit.

Résultat: un embouage, qui peut provoquer une baisse de chauffage à certains endroits, un système de serpentins fragilisé pouvant aboutir à des perforations.

Le problème

- > Le chauffage au sol a de la peine à chauffer.
- > La puissance thermique diminue.
- > La pression dans le système de chauffage chute.

NOUS AVONS LA SOLUTION !

1. Nettoyage par sablage mécanique et évacuation de la boue et de la rouille par aspirateur.
2. Injection de résine par compresseur.
3. Séchage et remise en eau des serpentins.

NOTRE PROCÉDÉ

1. > Après démontage des boucles, nous installons un compresseur spécial affilié à un aspirateur à la sortie de chaque boucle.
2. > Nous injectons du sable à haute pression, qui enlève la boue et désincruste les serpentins.
3. > Les déchets et poussières sont dirigés vers l'aspirateur, puis nos techniciens constatent le parfait nettoyage.
4. > Un enduit (résine époxy) est injecté sur les parois internes des serpentins, afin de remplir les porosités et rendre la boucle étanche à l'oxygène.
5. > Après 48 heures de séchage, la remise en eau peut être effectuée.

LES AVANTAGES

- > Rapide et économique.
- > Non invasif / inutile de casser chapes et carrelage.
- > Respectueux de l'environnement (déchets recyclés).

L'ANALYSE

Par laboratoire mobile, notre équipe analyse la teneur en oxygène de l'eau et PH circulant dans les serpentins qui, si la valeur est trop élevée, est signe de fragilisation.

CONTACTEZ-NOUS !

Si vous pensez que votre système de chauffage nécessite une intervention, n'hésitez pas à nous contacter. Ne soyez pas les acteurs passifs et payants de votre système de chauffage, agissez et réalisez ainsi des économies à terme.

SoluTubes®

SA
Assainissement de chauffage au sol

1227 CAROUGE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC 1036 SULLENS 1895 VIONNAZ
Rue J-Girard 24 Ch. des Tenevières 19 Ch. du Verger 2 Av. du Léman 8
T 022 368 30 04 T 026 664 00 04 T 021 731 17 21 T 027 281 30 04
F 022 368 30 07 F 026 664 00 07 F 021 731 50 91 F 027 281 30 07

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

Merci de me contacter pour :

- > une analyse de la teneur en oxygène CHF 390.- ☐
- > un devis gratuit et sans engagement ☐
- > d'autres informations ☐

Coupon à retourner à :

SoluTubes SA
ch. du Verger 2
1036 Sullens

Mes coordonnées :

Nom Prénom
Adresse, NPA, Localité
Tél. E-Mail